



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2014



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le lundi 3 février 2014 immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, soit à 19 h 33, à la salle du conseil de l'hôtel de ville à laquelle sont présents Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

Mme Sophie La Beaume, directrice adjointe du Service des loisirs et de la culture, et M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 33.

032/03-02-14

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour préparé par la greffière;

CONSIDÉRANT que le conseil désire apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- Ajout de l'item suivant :
C.4 Conseil d'administration du transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL) – Nomination d'un substitut
- Report à une séance ultérieure :
E.3 Avis de motion – Règlement numéro 231 décrétant l'exécution de travaux de construction permettant la mise à niveau du réseau d'alimentation d'eau potable dans le secteur L'Annonciation et autres travaux et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2014
3. Modification des règlements d'urbanisme – Suivi sur les démarches entreprises (règlements numéro 181 à 185 inclusivement)

Période de questions du public



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2014

A.1 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

B GESTION FINANCIÈRE

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2014
2. Vente pour taxes par la MRC d'Antoine-Labelle - Dépôt de la liste officielle
3. Annulation de quatre (4) constats d'infraction
4. Travaux de remplacement de conduites d'eau potable sur la montée Bellevue, sur la rue Charette et sur une partie de la rue Landry – Approbation des comptes finaux soumis sur le règlement numéro 222

C GESTION ADMINISTRATIVE

1. Embauche d'un préposé au comptoir de prêt
2. Inscription à la formation des nouveaux élus – Modification de la résolution numéro 402/18-11-13
3. Dates des séances ordinaires du conseil pour l'année 2014 – Modification de la date de la séance du mois de mars 2014
4. Conseil d'administration du transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL) – Nomination d'un substitut

D CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Mandat de services professionnels pour un auditeur
2. Appel d'offres pour la disposition de biens matériels excédentaires de la Ville
3. Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière
4. Appel d'offres numéro 2014-02 – Fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres services connexes pour la construction d'un nouveau réservoir pour le réseau d'alimentation d'eau potable dans le secteur L'Annonciation
5. Mandat professionnel pour l'aide à la préparation de documents d'appel d'offres

E AVIS DE MOTION

1. Avis de motion et présentation du projet de Règlement numéro 229 adoptant un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rivière-Rouge
2. Avis de motion – Règlement numéro 230 décrétant l'exécution de travaux de construction d'un nouveau réservoir pour le réseau d'alimentation d'eau potable dans le secteur L'Annonciation et autres travaux et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts

F ADOPTION DES RÈGLEMENTS

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

H TRANSPORT ROUTIER

1. Installation d'un lampadaire sur la rue de la Pinède

I HYGIÈNE DU MILIEU

1. Projet de mise à niveau du réseau d'alimentation d'eau potable dans le secteur L'Annonciation – Demande de dérogation à la MRC d'Antoine-Labelle afin de permettre la réalisation des travaux à l'intérieur des zones inondables

J URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. Projet de villégiature sur les terres publiques intramunicipales – Projet de la montée du Lac-Marsan sur les lots 20, 21 et 22 du rang V du cadastre officiel du canton de Marchand

K LOISIRS ET CULTURE

1. Appropriation du surplus accumulé pour le versement d'une subvention supplémentaire au Festival Classique des Hautes-Laurentides

L DIVERS

1. Motion de sympathie à la communauté de l'Isle-Verte
2. Participation au souper bénéfique de la Fondation du CHDL-CRHV
3. Institut du transport électrique du Québec dans les Laurentides – Appui au projet
4. Moratoire sur l'installation des compteurs intelligents par Hydro-Québec

Période de questions du public

M LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2014

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

033/03-02-14

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2014

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2014, dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2014, soit et est adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

ADOPTÉE

MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME – SUIVI SUR LES DÉMARCHES ENTREPRISES (RÈGLEMENT NUMÉRO 181 À 185 INCLUSIVEMENT)

La directrice générale et la greffière informent brièvement l'assistance des démarches entreprises dans le cadre de la modification des règlements d'urbanisme ainsi que les étapes à venir.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

NOTE : Mme Sophie La Beaume, directrice adjointe du Service des loisirs et de la culture, et M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, quittent la séance. Il est 19 h 44.

GESTION FINANCIÈRE

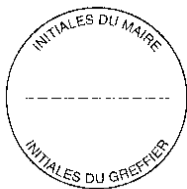
034/03-02-14

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JANVIER 2014

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2014 se détaille comme suit :

Salaires :	138 387,62 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	79 739,94 \$
Comptes courants :	<u>280 968,10 \$</u>
Total :	499 095,66 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2014

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

ADOPTÉE

035/03-02-14

VENTE POUR TAXES PAR LA MRC D'ANTOINE-LABELLE - DÉPÔT DE LA LISTE OFFICIELLE

CONSIDÉRANT la liste officielle des immeubles à mettre en vente pour non-paiement des taxes municipales produite par la trésorière;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que la liste officielle des immeubles à mettre en vente pour non-paiement des taxes municipales soit et est approuvée.

Que la Ville de Rivière-Rouge mandate la MRC d'Antoine-Labelle pour procéder à la vente desdits immeubles.

Que la trésorière, Mme Nicole Bouffard, soit et est mandatée pour représenter la Ville de Rivière-Rouge lors de la vente pour taxes, prévue le 8 mai 2014, et pour acquérir les immeubles au nom de la Ville de Rivière-Rouge s'il n'y a pas preneur.

Que la trésorière, Mme Nicole Bouffard, soit et est autorisée à signer, pour et nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

036/03-02-14

ANNULATION DE QUATRE (4) CONSTATS D'INFRACTION

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'annuler les constats d'infraction numéro 803981356, 803981357 et 803981358, émis le 19 août 2012, ainsi que le constat d'infraction numéro 803981626, émis le 3 décembre 2012, étant donné qu'il a été impossible de signifier les contrevenants, ceux-ci ayant déménagés sans laisser d'adresse.

ADOPTÉE

NOTE : M. le conseiller Denis Charette ne participe pas aux discussions ni aux décisions concernant l'item suivant à l'ordre du jour invoquant une possibilité de conflit d'intérêts.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2014

037/03-02-14

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'EAU POTABLE SUR LA MONTÉE BELLEVUE, SUR LA RUE CHARETTE ET SUR UNE PARTIE DE LA RUE LANDRY – APPROBATION DES COMPTES FINAUX SOUMIS SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 222

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des factures relatives au règlement d'emprunt numéro 222 au montant total de 215 688,26 \$ incluant les taxes applicables, le tout conformément au rapport préparé par la trésorière, Mme Nicole Bouffard, en date du 3 février 2014.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

038/03-02-14

EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AU COMPTOIR DE PRÊT

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'embauche de Mme France Mercure au poste à temps partiel régulier de préposée au comptoir de prêt, classe 3 échelon 1, à compter du 12 février 2014, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

039/03-02-14

INSCRIPTION À LA FORMATION DES NOUVEAUX ÉLUS – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 402/18-11-13

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 402/18-11-13, adoptée lors de la séance d'ajournement tenue le 18 novembre 2013, autorisant MM. Daniel Forget et Denis Charette à participer à la formation des nouveaux élus donnée à Rivière-Rouge les 8 et 9 février 2014 par l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

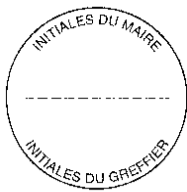
CONSIDÉRANT que la formation prévue les 8 et 9 février 2014 à Rivière-Rouge a été annulée par l'UMQ;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser MM. les conseillers Denis Charette et Daniel Forget à participer à la formation des nouveaux élus donnée à Dollard-des-Ormeaux les 22 et 23 février 2014 par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

Que les frais encourus lors de cet événement leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives, conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

040/03-02-14

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2014

DATES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2014 – MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE DU MOIS DE MARS 2014

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 380/12-11-13 adoptée à la séance ordinaire du 12 novembre 2013, le conseil municipal a fixé, conformément aux dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2014 mentionnant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des mêmes dispositions de la loi, le conseil municipal peut cependant décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier;

CONSIDÉRANT qu'afin de respecter ces dispositions de la loi, il y a lieu de modifier la résolution numéro 380/12-11-13 afin de fixer la date de la séance ordinaire du conseil du mois de mars 2014 au lundi 10 mars 2014 au lieu du lundi 3 mars 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 380/12-11-13, adoptée à la séance ordinaire 12 novembre 2013, afin de fixer la date de la séance ordinaire du conseil du mois de mars de la Ville de Rivière-Rouge au lundi 10 mars 2014 à 19 h 30.

Qu'un avis public du contenu de la modification identifiée à la présente résolution soit publié dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord*.

ADOPTÉE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF D'ANTOINE-LABELLE (TACAL) – NOMINATION D'UN SUBSTITUT

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

De nommer la conseillère Diane Gargantini à titre de substitut au Comité du transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle.

Que Mme Gargantini siège sur demande et selon les besoins des différents dossiers dudit comité.

Que Mme Gargantini soit autorisée à participer aux réunions de ce comité et que les frais de déplacement relatifs à ces réunions tenues en dehors des limites de la Ville lui soient remboursés suite à la réception d'une facture détaillée desdites dépenses sur le formulaire transmis par la Ville.

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 380/12-11-13, adoptée lors de la séance du conseil tenue le 12 novembre 2013.

ADOPTÉE

041/03-02-14

remplacée par la
résolution numéro
430/17-11-14



No de résolution
ou annotation

042/03-02-14

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2014

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UN AUDITEUR

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

De confier un mandat de services professionnels à M. Daniel Tétreault, comptable agréé, pour la vérification des états financiers de la Ville de Rivière-Rouge pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2013, comprenant les états financiers de l'Agglomération pour le même exercice, en contrepartie de la somme de 10 440 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

043/03-02-14

APPEL D'OFFRES POUR LA DISPOSITION DE BIENS MATÉRIELS EXCÉDENTAIRES DE LA VILLE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la disposition de biens matériels excédentaires de la Ville, le tout selon les recommandations des directeurs des services de la Ville.

Que la décision sur les offres reçues soit prise ultérieurement par le conseil.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des offres reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'appel d'offres soit publié dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord*.

ADOPTÉE

044/03-02-14

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2014

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Ville;

Que la Ville de Rivière-Rouge confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit livré sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

Que si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

Que la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

045/03-02-14

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2014-02 – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET LES AUTRES SERVICES CONNEXES POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RÉSERVOIR POUR LE RÉSEAU D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE DANS LE SECTEUR L'ANNONCIATION

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un nouveau réservoir pour le réseau d'alimentation d'eau potable dans le secteur L'Annonciation;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres services connexes dans ce dossier;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge lors de la séance du conseil tenue le 20 décembre 2010 en vertu de l'article 573.3.1.2. de la *Loi sur les cités et villes* (résolution numéro 436/20-12-10);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2014

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* en référence à l'adjudication de contrats dont la valeur est supérieure à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT le régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux applicable dans le cadre du présent projet prévoyant un processus d'appel d'offres public;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe de la Ville, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres services connexes pour la construction d'un nouveau réservoir pour le réseau d'alimentation d'eau potable dans le secteur L'Annonciation.

Que la Ville ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues même celle offrant le meilleur rapport qualité / prix. Par conséquent, la Ville n'encourt aucune obligation ou responsabilité envers le ou les soumissionnaires.

Que l'avis d'appel d'offres soit publié dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord* ainsi que sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

ADOPTÉE

046/03-02-14

MANDAT PROFESSIONNEL POUR L'AIDE À LA PRÉPARATION DE DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le mandat professionnel pour l'aide à la préparation d'une partie du document de l'appel d'offres numéro 2014-02 à la firme N. Sigouin Infra-conseil au montant de 2 875 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur proposition datée du 3 février 2014, tel appel d'offres étant pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres services connexes pour la construction d'un nouveau réservoir pour le réseau d'alimentation d'eau potable dans le secteur L'Annonciation.

Que le conseil se réserve le droit d'inclure cette dépense dans un futur règlement d'emprunt dans le but de renflouer le fonds général de la Ville des sommes engagées avant l'adoption du règlement d'emprunt se rapportant au présent dossier.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Avis de motion

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2014

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 229 ADOPTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

La conseillère Diane Gargantini donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 229 adoptant un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rivière-Rouge.

La conseillère Diane Gargantini présente ce projet de règlement en mentionnant que l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie vise à véhiculer :

- 1° l'intégrité des membres du conseil municipal;
- 2° l'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil municipal;
- 3° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- 4° le respect envers les autres membres du conseil municipal, les employés de la Ville et les citoyens;
- 5° la loyauté envers la Ville;
- 6° la recherche de l'équité.

Les valeurs énoncées dans le Code d'éthique et de déontologie doivent guider toute personne à qui elles s'appliquent dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables.

Ce Code d'éthique et de déontologie vise notamment à prévenir :

- 1° toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil municipal peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- 2° toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2);
- 3° le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

Avis de motion

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 230 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RÉSERVOIR POUR LE RÉSEAU D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE DANS LE SECTEUR L'ANNONCIATION ET AUTRES TRAVAUX ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS

Le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 230 décrétant l'exécution de travaux de construction d'un nouveau réservoir pour le réseau d'alimentation d'eau potable dans le secteur L'Annonciation et autres travaux et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts.

TRANSPORT ROUTIER

047/03-02-14

INSTALLATION D'UN LAMPADAIRE SUR LA RUE DE LA PINÈDE

CONSIDÉRANT la demande d'installation d'un lampadaire sur la rue de la Pinède;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2014

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'installation d'un lampadaire sur la rue de la Pinède.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer les suivis de la présente résolution.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

048/03-02-14

PROJET DE MISE À NIVEAU DU RÉSEAU D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE DANS LE SECTEUR L'ANNONCIATION – DEMANDE DE DÉROGATION À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION DES TRAVAUX À L'INTÉRIEUR DES ZONES INONDABLES

CONSIDÉRANT le projet de mise à niveau du réseau d'alimentation d'eau potable dans le secteur L'Annonciation;

CONSIDÉRANT que l'usine actuelle ainsi que les puits d'alimentation sont situés dans des zones inondables et qu'il y a lieu de demander une dérogation à la MRC d'Antoine-Labelle pour permettre ce type de travaux dans ces zones;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

De présenter une demande de dérogation à la MRC d'Antoine-Labelle afin de permettre l'exécution de travaux dans les zones inondables où sont situés actuellement l'usine et les puits d'alimentation, et ce, dans le cadre de la mise aux normes du réseau d'alimentation d'eau potable dans le secteur L'Annonciation.

Que la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents se rattachant à ce dossier pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

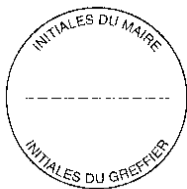
URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

049/03-02-14

PROJET DE VILLÉGIATURE SUR LES TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES – PROJET DE LA MONTÉE DU LAC-MARSAN SUR LES LOTS 20, 21 ET 22 DU RANG V DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE MARCHAND

CONSIDÉRANT le projet de villégiature sur les terres publiques intramunicipales, soit le projet de la montée du Lac-Marsan sur les lots 20, 21 et 22 du rang V du cadastre officiel du Canton de Marchand, comprenant sept (7) terrains;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2014

D'approuver le projet de villégiature sur les terres publiques intramunicipales, soit le projet de la montée du Lac-Marsan comprenant sept (7) terrains.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

050/03-02-14

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION SUPPLÉMENTAIRE AU FESTIVAL CLASSIQUE DES HAUTES-LAURENTIDES

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement d'une subvention supplémentaire au montant de 1 000 \$ au Carrefour Bois Chantant pour le Festival Classique des Hautes-Laurentides afin de permettre la tenue d'un spectacle le 28 juin 2014 dans le secteur Sainte-Véronique.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre de ses compétences de proximité.

ADOPTÉE

DIVERS

051/03-02-14

MOTION DE SYMPATHIE À LA COMMUNAUTÉ DE L'ISLE VERTE

CONSIDÉRANT l'incendie dramatique survenu à l'Isle-Verte le 23 janvier dernier à la Résidence du Havre;

CONSIDÉRANT que cette tragédie est un drame humain pour toute la communauté de l'Isle-Verte et qu'elle touche l'ensemble du Québec et des municipalités;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que les membres du conseil de la Ville de Rivière-Rouge, au nom de tout son personnel et de ses citoyens, témoignent leur solidarité envers la communauté de l'Isle-Verte et plus particulièrement aux sinistrés et à leur famille, aux élus(es) et officiers municipaux de l'Isle-Verte, ainsi qu'à tous les bénévoles qui sont sur les lieux pour offrir leur soutien et réconfort.

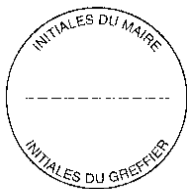
ADOPTÉE

052/03-02-14

PARTICIPATION AU SOUPER BÉNÉFICE DE LA FONDATION DU CHDL-CRNV

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de seize (16) billets, au coût de 75 \$ chacun, ainsi qu'une commandite de table au montant de 125 \$, et ce, pour le souper bénéfice de la Fondation du Centre hospitalier des Laurentides et Centre de réadaptation des Hautes-Vallées (CHDL-CRNV) qui aura lieu le 26 avril 2014 au Centre de



No de résolution
ou annotation

053/03-02-14

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2014

santé et de services sociaux (CSSS) d'Antoine-Labelle, Centre de services de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

INSTITUT DU TRANSPORT ÉLECTRIQUE DU QUÉBEC DANS LES LAURENTIDES – APPUI AU PROJET

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la Stratégie d'électrification des transports, annoncée par la première ministre du Québec, madame Pauline Marois, la création d'un Institut du transport électrique (ITÉ) doté d'un budget de 35 M \$ sur 3 ans est une mesure phare, dont la mise en œuvre est prévue dans les tous premiers mois de l'année 2014;

CONSIDÉRANT qu'afin de s'assurer que l'ITÉ réponde bien aux besoins et aux attentes, tant de l'industrie que du milieu de la recherche, le ministère du Conseil exécutif a mis sur pied un comité de travail pour élaborer un plan d'affaires et remettre ses recommandations au gouvernement, au plus tard le 14 février 2014;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'Institut du véhicule avancé a déjà été mis de l'avant par un regroupement unique d'expertises issues de la région des Laurentides constitué du Centre National de Transport Avancé (CNTA), de l'Institut du transport avancé du Québec (ITAQ), de PMG Technologies et d'un consortium national FPInnovations;

CONSIDÉRANT que ce projet vise à construire à Blainville, dans le voisinage immédiat du seul centre d'essais pour véhicules automobiles au Canada doté d'installations évaluées à 250 millions \$, un « Centre d'expertises et de services de classe mondiale » et que celui-ci pourrait devenir une composante majeure de l'écosystème innovant en électromobilité de la grande région de Montréal, en symbiose avec les pôles, les grappes et les créneaux du Québec;

CONSIDÉRANT que les principaux intervenants industriels engagés dans le transport routier au Québec, dont PACCAR, Nova Bus, BRP, Prévost Car, Autobus Lion, TM4, B3CG Interconnect, Robert Transport, etc., ont été consultés dans le cadre d'une étude de faisabilité en 2012;

CONSIDÉRANT que les intervenants industriels estiment que la localisation d'un complexe multifonctionnel, regroupant des expertises de pointe et des espaces locatifs (ateliers et bureaux) adjacents aux installations du Centre d'essais pour véhicules automobiles (CEVA) à Blainville dans les Laurentides, répond à un besoin structurel pour le développement de leurs marchés;

CONSIDÉRANT que la région des Laurentides travaille depuis 1996, grâce au Centre d'expérimentation des véhicules électriques du Québec (CÉVEQ), sur l'électrification des transports et que la fermeture de GM à Boisbriand, en 2002, a depuis incité les industriels du secteur automobile à diversifier leurs activités vers l'électrification des transports;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a reconnu officiellement, en 2003, un créneau d'excellence en transport terrestre avancé de la région des Laurentides;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

054/03-02-14

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2014

Que la Ville de Rivière-Rouge appuie l'implantation de l'Institut du transport électrique à Blainville dans les Laurentides mis de l'avant par le CNTA, l'ITAQ et FPInnovations.

ADOPTÉE

MORATOIRE SUR L'INSTALLATION DES COMPTEURS INTELLIGENTS PAR HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT que l'installation des compteurs dits « intelligents » qu'Hydro-Québec veut imposer à tous ses abonnés, sans avoir demandé leur avis ni obtenu leur assentiment, constitue une grave atteinte à leur liberté de choix;

CONSIDÉRANT que les radiations électromagnétiques (micro-ondes) émanant de l'émetteur-récepteur à ondes pulsées (de 900 à 920 MHz comme les cellulaires, des ondes potentiellement cancérigènes selon l'OMS) dont ces compteurs sont munis s'ajouteraient à la dose déjà élevée que la population doit absorber et contribueraient à déclencher une kyrielle de problèmes de santé, particulièrement chez les personnes électrohypersensibles, tel qu'observé partout ailleurs;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec n'a nullement démontré la nécessité de remplacer la méthode actuelle de relève de compteurs six (6) fois par année, ni les avantages que pourrait représenter pour le consommateur la relève de leur consommation électrique à maintes reprises chaque jour;

CONSIDÉRANT que le coût exorbitant du remplacement des compteurs électromécaniques actuels d'une durée de vie d'au moins 25 ans par des compteurs d'une durée de vie d'à peine 15 ans représente une dépense injustifiée que tôt ou tard les abonnés devront absorber;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le gouvernement du Québec impose à Hydro-Québec un moratoire immédiat à l'installation de tout nouveau compteur émetteur de radiofréquences en raison des risques sérieux qu'ils représentent pour la santé humaine;

Qu'une commission d'enquête itinérante, publique et transparente, composée de manière paritaire, soit créée, sous l'égide du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE), afin de bien évaluer le projet dans son ensemble et de faire le point sur les risques liés à l'électropollution;

Que le gouvernement du Québec exige qu'Hydro-Québec accorde à tout abonné, sur simple demande écrite, sans tracasserie administrative ni frais supplémentaire, le remplacement rapide de tout compteur émetteur de radiofréquences de première et de deuxième génération déjà installé par un compteur électromécanique n'émettant aucune radiofréquence, ainsi que le droit de conserver tout compteur électromécanique installé sur sa propriété ou dans son logement.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2014

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

055/03-02-14

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit levée. Il est 20 h 52.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lucie Bourque
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse